



REGLEMENT NATATION COURSE 2018 / 2019

Validé au comité Directeur

Sommaire

Sommaire	2
DISPOSITIONS GENERALES –	4
SAISON 2018-2019	4
1. Licences	4
2. Multi-licences	5
3. Dispositions financières du CD95 natation	6
4. Engagements aux compétitions	7
5. Officiels	8
6. Règlement spécifique demi-fond	8
7. Règle des départs	8
8. Echauffement et pause	8
9. Catégorie d'âges	9
1. Catégories Filles	9
2. Catégories Garçons	9
10. Actions du collectif Sportif	9
11. Formations ENF	9
12. Formations fédérales	9
ECOLE DE NATATION FRANÇAISE	11
1. Informations importantes de l'ENF	11
3. Principe general	11
4. Les évaluateurs et assistants évaluateurs	11
5. Obligations légales et administratives	11
6. Parcours du jeune nageur	12
2. Organisation des tests ENF	12
1. Sauv'nage	13
2. Pass' Sports de l'Eau	13
3. Pass' Compétition Natation Course	13
3. Validation des tests ENF	14
Le pass'sport de l'eau	15
Le pass'compétition	16
PROGRAMME AVENIRS	17
Parcours Avenirs	18
Interclubs Avenirs	19
Finale Parcours Avenirs	20
PROGRAMME JEUNES	21
Parcours Jeunes	22
Interclubs Jeunes	24
Finale Départemental Jeunes	25
PROGRAMME JUNIORS - SENIORS	26
Championnat départemental Automne	27

Circuit Juniors/Seniors	28
Championnat départemental Hiver.....	29
PROGRAMME EAULIBRE	30
Guitou's cup	31
ANNEXE	32
Protocole d'organisation des compétitions Natation Course	32

DISPOSITIONS GENERALES – SAISON 2018-2019

1. Licences

Compétiteur (11 ans et +)	50 €
Compétiteur (10 ans et -) et Compétiteur été	30 €
Natation pour tous (0-10 ans)	22 €
Natation pour tous (11-15 ans)	22 €
Natation pour tous (16 ans et plus)	10 €
Dirigeants/bénévoles/officiels/entraîneurs	15 €
Eau Libre promotionnelle	10 €
J'apprends à nager	15 €

Les licences se saisissent sur extranat.fr (via Internet), les clubs devront payer par carte Bancaire directement en ligne. L'oblitération est faite par la fédération (FFN).

ATTENTION : prévoir un délai de 10 jours entre le dépôt de la demande d'oblitération et la participation à la première compétition.

Aucune licence ne sera oblitérée pour la saison 2018/2019 avant la clôture du règlement financier de la saison 2017/2018.

Tout licencié doit obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins de trois mois avec la mention : « **apte à la pratique de la natation, et à la compétition sportive** ». Sa validité est d'une saison sportive.

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- aux règlements F.I.N.A. – L.E.N. – F.F.N. ;
- aux dispositions générales et particulières des compétitions de la F.F.N., du L.I.F.N et du C.D.95 ;
- aux règlements d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux où ils seront habilités à se trouver pour pratiquer leur discipline.

2. Multi-licences

Tout membre adhérent à une structure doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée.

Le licencié d'un club dans lequel la pratique compétitive de la natation synchronisée, du water-polo ou du plongeon n'est pas proposée, a la possibilité d'acquérir une ou plusieurs autres licences dans un ou plusieurs autres clubs au sein du même Comité Régional.

Les règles générales de transferts s'appliquent à toutes les licences.

Le licencié devra être impérativement informé que le choix de la ou des disciplines qu'il entend pratiquer au sein de son club est primordial. Ce choix apparaîtra sur sa licence et déterminera de manière définitive les disciplines qu'il pourra pratiquer en compétition au sein ou non de son club. Le licencié informera aussi les clubs dont il est membre qu'il est déjà adhérent d'un autre ou de plusieurs autres clubs.

Les clubs devront indiquer de manière précise les disciplines qu'ils proposent à leurs adhérents. A ce titre, il apparaîtra de manière très distincte (en première page) sur les bordereaux d'affiliation les disciplines susceptibles d'être proposées par les clubs.

Le président du club certifiera sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

3. Dispositions financières du CD95 natation

Appel à cotisation en début de saison :

Participation du club pour la saison	150 €
--------------------------------------	-------

Droits d'engagements :

Engagement ENF (Pass'sport de l'Eau – Pass'Compétition Natation Course)	1 €
Engagement individuel par course	3 €
Engagement Individuel sur place (Si possibilité)	15 €
Engagement des relais	5 €
Engagement par équipe	30 €

Forfaits et pénalités :

Déclaré à la table (par course)	6 €
Non déclaré à la table	15 €

Forfait d'un club non déclaré	70 €
-------------------------------	------

Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition

Non présentation du premier officiel	50 €
Club ayant présenté au moins 1 officiel	15 € par officiel manquant

Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition

Premier officiel manquant	25 €
Plusieurs officiels manquant	15 €

Ristourne informatique aux clubs (par chèque en fin de saison) sur la base de 0.50 € par licence FFN.

Un rappel de comptabilité par club sera établi au 15 février 2019 et au 5 juillet 2019 (saison close au 16 septembre 2019 obligatoirement.)

4. Engagements aux compétitions

Pour la saison 2018-2019, chaque structure devra **prêter sa piscine trois (3) fois dans la saison** pour des compétitions prévues au calendrier départemental.

Voici les types de compétition :

- Tests ENF (Pass' sports de l'eau et Pass' compétition) ;
- Journées Avenirs;
- Jeunes (y compris les regroupements du collectif natation) ;
- Circuit Juniors séniors
- Championnats départementaux ;
- Les finales départementales individuelles ou par équipes, etc.

Si toutes les compétitions peuvent être organisées, aucune pénalité ne sera appliquée. Cependant, si nous n'obtenions pas assez de piscine, un forfait de 100€ par compétition (une ½ journée) pour un engagement minimum d'un nageur sera appliqué.

Tous les engagements se feront pour toutes les compétitions par le biais d' « Extranat ».

Toutes informations supplémentaires, devra être communiquée par e-mail à l'adresse suivante :

cd95@cd95-natation.fr

Les fiches de course et / ou le programme de la compétition seront directement établis par l'informatique du CD95 Natation pour toutes les compétitions du règlement.

Si un club ne peut pas se déplacer sur une compétition pour laquelle il a été prévu, il doit impérativement prévenir le CD95 Natation sous peine de pénalité de 70€ pour forfait non déclaré d'un club.

L'information est à communiquer le mercredi précédent la compétition au plus tard.

5. Officiels

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- 1 à 2 nageurs : pas d'officiel obligatoire,
- 3 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire,
- 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoires,
- 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires ou 2 officiels dont 1 A

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire. Le barème des pénalités est le suivant :

- **Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition**, 50 € de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 € de pénalité pour chacun des suivants
- **Si au moins un officiel du club est présent** sur la compétition, 25 € de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 € pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel A sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les candidats Officiels A sont comptés dans le quota des officiels du club.

6. Règlement spécifique demi-fond

Le CD 95 Natation se donne le droit de faire nager les 400 NL, 800 NL et 1500 NL à 2 nageurs par ligne d'eau à toutes les compétitions. Le départ s'effectuera sur le plot.

7. Règle des départs

Toutes les compétitions individuelles suivront la règle du 1 départ, sauf pour les compétitions de la catégorie Avenirs, nous appliqueront la règle des 2 départs.

Toutes les compétitions par équipe suivront la règle des 2 départs.

Pour les épreuves de demi-fond nagées à 2 par ligne, les départs s'effectueront en décalés du plot de départ.

8. Echauffement et pause

La durée de l'échauffement n'excédera pas 55 minutes, afin que chaque réunion d'une compétition commence au plus tard 1 heure après l'ouverture des portes.

Dans la mesure du possible, l'ouverture des portes (OP) se fera à 14h00 et le premier départ (1er DP) à 15h00 pour toutes les compétitions se déroulant sur 1 demi-journée.

Au moins une pause de 10 minutes sera prévue par réunion.

9. Catégorie d'âges

1. Catégories Filles

Nom	Âges	Années
Avenirs 1	9 ans	2010 et après
Avenirs 2	10 ans	2009
Jeunes 1	11 ans	2008
Jeunes 2	12 ans	2007
Jeunes 3	13 ans	2006
Juniors	Filles 14 à 17 ans.	2005-2004-2003-2002
Seniors	Filles 18 ans et plus.	2001 et avant

2. Catégories Garçons

Nom	Âges	Années
Avenirs 1	10 ans	2009 et après
Avenirs 2	11 ans	2008
Jeunes 1	12 ans	2007
Jeunes 2	13 ans	2006
Jeunes 3	14 ans	2005
Juniors	garçons 15 à 18 ans.	2004-2003-2002-2001
Séniors	Garçons 19 ans et plus	2000 et avant

10. Actions du collectif Sportif

Un document avec toutes les actions du collectif sportif sera diffusé en début de saison. Celui-ci permettra de fournir le mode de qualification pour les sélections départementales.

11. Formations ENF

Un calendrier sera établi au fur et à mesure en fonction des demandes afin de programmer les formations ENF1, 2 et 3 sur l'ensemble de l'année. Il faut minimum 5 candidats pour organiser une formation.

12. Formations fédérales

Documents d'informations disponibles sur le site du CIF.



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE



ECOLE DE NATATION FRANÇAISE

(Voir l'Annuel Règlements FFN 2017/2018)

1. Informations importantes de l'ENF

3. Principe general

Chaque club s'engage à respecter le cahier des charges de l'ENF en début de saison. Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive seront données par le CD 95. La présence du responsable ENF (évaluateur référent) de tous les clubs agréés est conseillée pour débiter la saison le mieux possible et bien comprendre le passage obligé pour chaque nageur.

4. Les évaluateurs et assistants évaluateurs

Les conditions pour la certification des évaluateurs ENF1 et ENF2 sont :

- Être titulaire du BEESAN (ou BPJEPSAAN ou BEES2 ou BEES3),
- être à jour de sa révision CAEPMNS,
- être en situation d'encadrement sur l'école de natation, groupe Avenirs,
- être licencié dans son club.

Les conditions pour la certification des assistants évaluateurs ENF1 et assistants évaluateurs ENF2 sont :

- avoir plus de 14 ans,
- être licencié dans son club.

Les assistants et les évaluateurs sont formés par des formateurs fédéraux. Les formations sont réalisées niveau par niveau. **Une expérience de deux sessions entre chaque niveau est demandée.** Ensuite un numéro d'agrément est délivré par le LIFN.

Les évaluateurs :

- sont garants du bon déroulement de la session
- s'assurent des conditions matérielles
- valident les diplômes et bordereaux.

Les assistants évaluateurs :

- jugent de la bonne exécution d'une tâche ou du test sous la responsabilité d'un évaluateur.

5. Obligations légales et administratives

Sécurité, médical (certificat licence), assurance.

Certification des nageurs niveau par niveau, bilans, communication des résultats de session, etc.

6. Parcours du jeune nageur

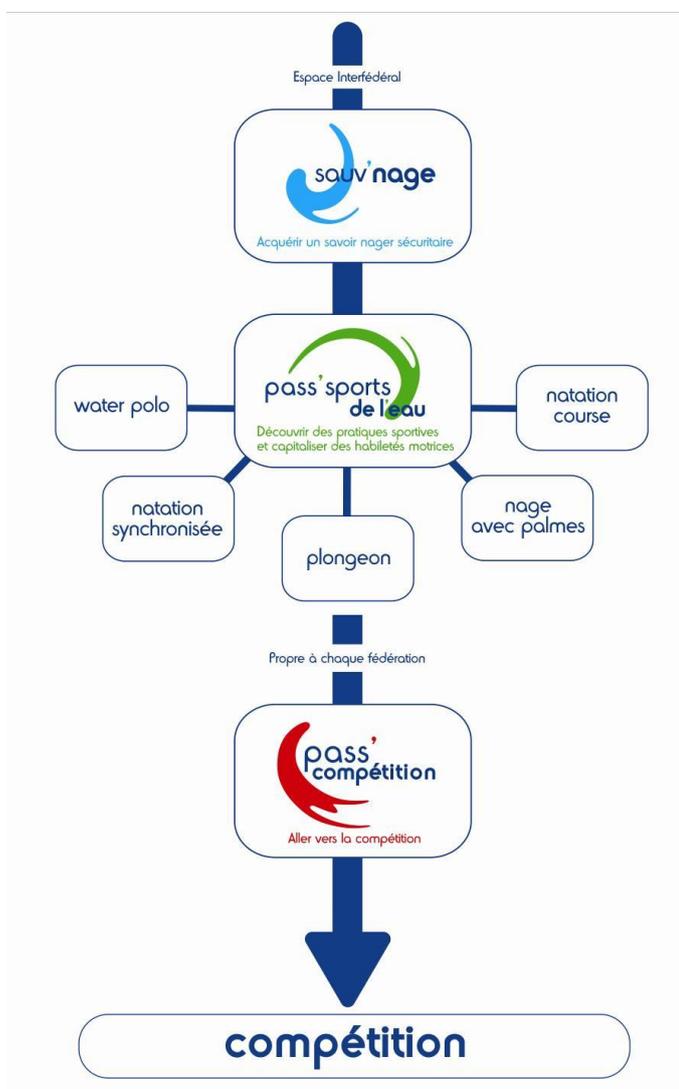
Pour toutes les disciplines de la natation, le parcours du jeune nageur est le même. Avant d'accéder à la compétition, il doit passer les tests ENF dans l'ordre.

Pour cette nouvelle saison sportive 2018/2019, chaque nageur licencié au sein de la FFN âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après) prendra part obligatoirement à l'ENF.

Les nageurs âgés de 11 ans et plus (nés 2008 et avant) accèdent librement à la compétition. Ils ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF. Ils peuvent cependant prendre part aux trois étapes de l'ENF en fonction de la volonté de chacun.

2. Organisation des tests ENF

(Voir l'Annuel Règlements FFN 2018/2019)



1. Sauv'nage

Le **Sauv' Nage** est organisé dans les clubs, sous la responsabilité d'un évaluateur ENF1. Dans le cas où un Evalueur ENF1 fait passer seul le test du Sauv' Nage, les candidats devront passer le test un par un. Il peut être assisté d'un ou plusieurs évaluateurs ENF1 et assistants évaluateurs ENF1. **Le club doit déclarer sa session avant la date d'organisation par mail au CD95.**

Il doit ensuite **impérativement valider cette session sur extranat dans les 8 jours**, et fournir le bilan de la session à la commission ENF.

2. Pass' Sports de l'Eau

Le **Pass' Sports de l'Eau** est organisé par les clubs sous la responsabilité du CD95. Toutes les organisations sont proposées au moment de la répartition des piscines.

Cette organisation est obligatoirement sous la responsabilité d'un évaluateur ENF2 du club organisateur et d'un représentant nommé par la commission ENF du CD95 titulaire de la qualification évaluateur ENF2.

Les engagements seront envoyés au CD95 sur un tableau type . L'inscription par nageur sera de 1.00 €. Le nageur qui se présentera au test devra impérativement le connaître et être capable de le réaliser. Il ne pourra le passer qu'une seule et unique fois par session, quel que soit l'erreur.

Chaque club devra obligatoirement présenter un évaluateur ENF2 pour 10 nageurs présentés

3. Pass' Compétition Natation Course

Le **Pass' Compétition Natation Course** sera organisé par le CD 95.

Le déroulement sera toujours le même : 45 minutes d'échauffement, 15 minutes maximum pour la mise en place, le test du Pass' compétition natation course.

Chacune des 5 sessions sera sous la responsabilité d'un évaluateur ENF3 Natation Course nommé par la commission ENF du CD95.

Les engagements seront envoyés au CD95 par un fichier Extranat Pocket. L'inscription par nageur sera de 1.00 €. Le nageur qui se présentera au test devra impérativement le connaître et être capable de le réaliser. Il ne pourra le passer qu'une seule et unique fois par session, quel que soit l'erreur.

Chaque club devra obligatoirement présenter un évaluateur ENF3 pour 10 nageurs présentés.

Plusieurs documents sont en ligne sur les sites du CD 95 Natation, LIFN et de la FFN dans la rubrique ENF (Dossiers Sportifs). Ils sont là pour aider les organisateurs et les participants à expliquer le principe de l'ENF et le déroulement de chaque test.

Le document de base de l'Ecole de Natation Française est l'Annuel Règlements de la FFN 2018/2019

3. Validation des tests ENF

Les tests du pass'sport de l'eau et du pass'compétition seront validé par le CD95 natation.

Tant que les résultats ne sont pas enregistrés dans la base fédérale, le nageur n'a pas validé officiellement son test.

Les livrets sont pris en charge par le CD95, et donnés aux clubs après enregistrement et validation des résultats par le LIFN et la FFN.

Le pass'sport de l'eau

Date :

1 : 14 octobre 2018
2 : 18 novembre 2018
3 : 9 décembre 2018
4 : 13 janvier 2019
5 : 24 mars 2019
6 : 7 avril 2019
7 : 26 mai 2019

Date d'engagements :

1 : Du 3 au 10 octobre.
2 : Du 5 au 13 Novembre.
3 : Du 26 Nov au 4 Déc.
4 : Du 2 au 8 janvier.
5 : Du 11 au 19 mars.
6 : Du 25 mars au 2 avril.
7 : Du 13 au 21 mai.

Lieu: 1 piscine 4
couloirs 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégories : Nageurs et nageuse âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après).

Droits d'engagements : 1.00 €

Règlement sportif :

- Le Sauv' Nage enregistré dans Extranat est obligatoire pour s'inscrire au Pass' Sports de l'Eau.
- Les inscriptions se feront via une plateforme ENF du CD95
- Chaque club devra présenter obligatoirement un évaluateur ENF2 lorsque que celui-ci présente **10 nageurs**.
- Chacune des sessions sera sous la responsabilité d'un référent ENF2 nommé par la commission ENF du CD95.
- **Le nageur qui se présentera aux tests devra impérativement connaître les parcours et être capable de les réaliser.**
- **Le nageur pourra passer qu'une seule et unique fois le parcours par session, quel que soit l'erreur.**
- Aucun rajout sur place.
- Le nombre d'enfants maximum par session est limité à 100 nageurs.

Récompense :

Les livrets du Pass' Sports de l'Eau seront préparés et remis à chaque club par le CD95, après vérification des résultats.

Le pass'compétition

Date :

- 1 : 21 octobre 2018
- 2 : 2 décembre 2018
- 3 : 27 janvier 2019
- 4 : 31 mars 2019
- 5 : 2 juin 2019

Date limite d'engagements :

- 1 : 16 octobre 2018
- 2 : 27 novembre 2018
- 3 : 22 janvier 2019
- 4 : 26 mars 2019
- 5 : 28 mai 2019

Lieu: 1 piscine 4
couloirs 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégories : Nageurs et nageuse âgé de 10 ans et moins (né en 2009 et après).

Droits d'engagements : 1.00 €

Règlement sportif :

- Le Pass' Sports de l'Eau est obligatoire pour s'inscrire.
- 1 engagement par nageur sur 100 4Nages avec temps d'engagement.
- Chaque club devra présenter obligatoirement un évaluateur ENF3 lorsque que celui-ci présente des nageurs.
- Les inscriptions seront à faire via Extranat Pocket.
- Chacune des 5 sessions sera sous la responsabilité d'un référent ENF3 Natation Course nommé par la commission ENF du CD95, accompagné d'un jury nommé par la commission des officiels composé d'évaluateurs ENF3.
- Aucun rajout sur place.
- **Le nageur qui se présentera au test devra impérativement le connaître et être capable de le réaliser. Le nageur pourra passer qu'une seule et unique fois le test par session, quel que soit l'erreur.**
- Le CD95 se réserve le droit de limiter le nombre de nageur pour le bon déroulement de la session.

Programme :

100 4N

Récompense :

Les diplômes du Pass' Compétition seront préparés et remis à chaque club par le CD95, après vérification des résultats.



PROGRAMME AVENIRS

(Voir l'Annuel Règlements FFN 2017/2018)

Parcours Avenirs

Date :

1 : 16 décembre 2018
2 : 17 février 2019
3 : 14 Avril 2019

Date limite d'engagements :

1 : 11 décembre 2018
2 : 12 février 2019
3 : 9 avril 2019

Lieu: 2 piscines à 4 à 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégories : Avenirs 1 (Filles de 9 ans : 2010 et après – Garçons de 10 ans et moins : 2009 et après)
Avenirs 2 (Filles de 10 ans : 2009 - Garçons de 11 ans : 2008)

Droits d'engagements : 3 €

Règlement sportif :

- Le Pass' Compétition Natation Course est obligatoire pour participer aux compétitions Avenirs pour les nageurs nés en 2009 et après .
- Le nombre d'engagements par nageur est limité, à voir en fonction des plots.

Pour être classé à la finale du parcours Avenirs :

Avenirs 1 : 200NL – 100 4N

Avenirs 2 : 400NL – 200 4N

Programme et ordre des courses :

Journée 1 (2 poules) :

200NL (Av 1) - 400 NL (Av 2) - 100 Dos - 50 Br – 100 4N (Av 1) – 200 4N (Av 2) – 50 NL – et 100 Pap – 3 épreuves par nageur

Journée 2 (2 poules) :

100 4N (Av 1) – 200 4N (Av 2) – 100 NL - 50 Dos - 200NL (Av 1) - 400 NL (Av 2) - 100 Br – 50 Pap - 3 épreuves par nageur

Journée 3 (2 poules) :

50 Pap – 100 Pap – 50 Dos – 100 Dos – 50 Br – 100 Br – 50 Cr – 100 Cr -
200 4N (Av 2) - 200NL (Av 1) – 100 4N (Av 1) - 400NL (Av 2)
2ème épreuve par nageur

Récompense :

1 médaille aux 3 premiers par course et par catégorie.

Interclubs Avenirs

Date :

Dimanche 12 mai 2019

Date limite d'engagements :

Mardi 7 mai 2018

Lieu: 1 piscines 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégorie : Avenirs (Filles de 10 ans et moins : 2008 et après - Garçons de 11 ans et moins : 2007 et après)

Droits d'engagements : 30 € par équipe

Règlement sportif :

- **4 nageurs** par équipe.
- Le Pass' Compétition Natation Course est obligatoire pour participer aux compétitions Avenirs pour les nageurs nés en 2009 et après .
- Chaque nageur participe à une épreuve individuelle et le 100 4N et aux 2 relais.
- Les équipes mixtes ou équipes bi-club ne seront pas acceptées.

Ordre des Courses :

4 X 50 4 Nages - 50 Pap – 50 Dos – 50 Br – 50 NL
100 4n – 4 X 50 NL

Officiels : Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

Classement et Récompenses :

- Les 3 premières équipes Garçons et les 3 premières équipes Filles recevront des médailles.

Finale Parcours Avenirs

Date :

16 juin 2019

Date limite d'engagements :

Mardi 11 juin 2019

Lieu: 1 piscines 6
couloirs - 25 m

**Organisation et
informatique :** CD95

Droits d'engagements : 3 €

Catégories : Avenirs 1 (Filles de 9 ans : 2010 et après – Garçons de 10 ans et moins : 2009 et après)

Avenirs 2 (Filles de 10 ans : 2009 - Garçons de 11 ans : 2008)

Règlement sportif :

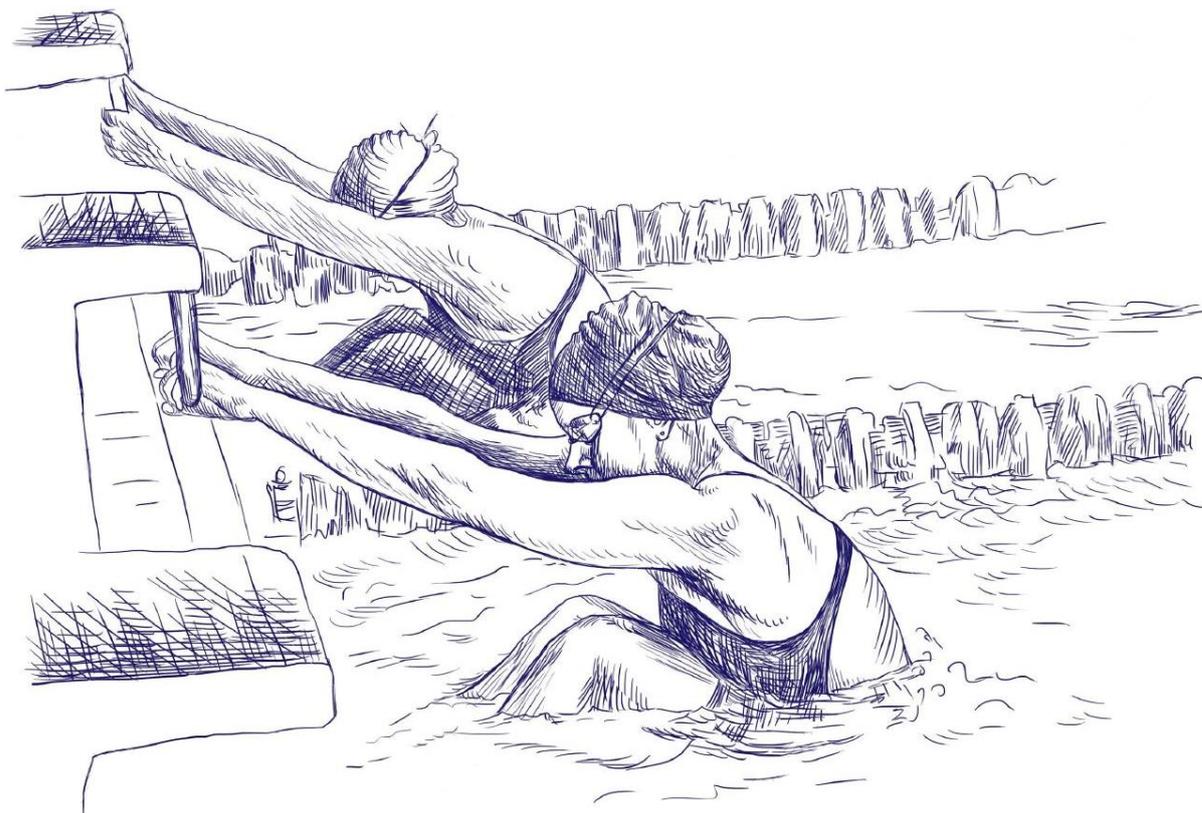
- Qualification à la Finale Avenirs à l'addition des points des 3 journées du parcours Avenirs.
- Le nombre de qualifié, par Sexe : 120 personnes (60 filles – 60 garçons)
 - Les 30 premiers Avenirs 1 : 200NL – 100 4N
 - Les 30 premiers Avenirs 2: 400NL – 200 4N
- 3 courses par nageurs

Ordre des Courses :

50 NL – 100 NL – 50 Br – 100 Br – 50 Dos – 100 Dos – 50 Pap – 100 Pap

Classement et Récompenses :

- 3 médailles aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie.
- Une récompense sera remise au 5 premiers garçons et filles par catégorie du classement des 3 journées du parcours Avenirs.



PROGRAMME JEUNES

(Voir l'Annuel Règlements FFN 2017/2018)

Parcours Jeunes

Date :

- 1 : 8 et 9 décembre 2018
- 2 : 9 et 10 février 2019
- 3 : 16 et 17 mars 2019
- 4 : 6 et 7 avril 2019

Date limite d'engagements :

- 1 : Mardi 4 décembre 2018
- 2 : Mardi 5 février 2019
- 3 : Mardi 12 mars 2019
- 4 : Mardi 2 avril 2019

Lieu: 10 couloirs au total -
25 m

Organisation et
informatique : Club et CD95

Catégories :

- Jeunes 1 (Filles de 11 ans : 2008 – Garçons de 12 ans : 2007)
- Jeunes 2 (Filles de 12 ans : 2007 – Garçons de 13 ans : 2006)
- Jeunes 3 (Filles de 13 ans : 2006 - Garçons de 14 ans : 2005)

Droits d'engagements : 3 €

Règlement sportif :

- les 4 catégories d'épreuves doivent être réalisées au moins une fois pour intégrer le classement régional mais aussi départemental :
 - 1 épreuve de ½ fond : 800 NL ou 1500 NL
 - 1 épreuve de 4 Nages : 200 4N ou 400 4N
 - 50 NL
 - 1 épreuve de spécialité : un 100m ou un 200m au choix qui n'est ni de la NL ni du 4N
- 5 Courses par personnes et par plot dont 3 courses maximum par réunion.

Programme et ordre des courses :

➤ **1^{er} plot :**

<i>1^{ère} réunion</i>	<i>2^{ème} réunion</i>
200 4N Garçons	200 4N Filles
50 NL	200 NL
200 pap	200 br
200 dos	400 NL Filles
400 NL Garçons	1500 NL Garçons
800 NL Filles	

2^{ème} plot :

<i>1^{ère} réunion</i>	<i>2^{ème} réunion</i>
400 4N Garçons 100 pap 400 NL Filles 100 NL 200 4N Filles	400 4N Filles 100 dos 400 NL Garçons 100 br 50 NL 200 4N Garçons

3^{ème} plot :

<i>1^{ère} réunion</i>	<i>2^{ème} réunion</i>
200 4N Filles 200 NL 200 br 1500 NL Garçons	200 4N Garçons 50 NL 200 pap 200 dos 800 NL Filles

4^{ème} plot :

<i>1^{ère} réunion</i>	<i>2^{ème} réunion</i>
200 4N 100 Dos 100 Br 200 Pap 800 NL Filles	200 Br 50NL 100 Pap 200 Dos 400 4n 1500 NL Garçons

Récompense :

- 1 médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par année d'âges.

Interclubs Jeunes

Date :

19 mai 2019

Date limite d'engagements :

Mardi 14 mai 2019

Lieu: 1 piscines 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Droits d'engagements : 30 € par équipe

Catégorie : Jeunes 1 (Filles de 11 ans : 2008 – Garçons de 12 ans : 2007)

Jeunes 2 (Filles de 12 ans : 2007 – Garçons de 13 ans : 2006)

Jeunes 3 (Filles de 13 ans : 2006 - Garçons de 14 ans : 2005)

Règlement sportif :

- **4 nageurs** par équipe.
- Chaque nageur effectue 2 épreuves individuelles et 2 relais (4 courses par nageur).
- Les épreuves individuelles doivent être nagées 2 fois obligatoirement.
- Chaque équipe doit participer obligatoirement à tous les relais et à toutes les épreuves individuelles pour être classée.
- Classement aux points par équipes. En cas d'égalité le relais 4 X 100 4N départagera les équipes.

Ordre des Courses :

4x200m NL – 100 Pap - 100 Br – *pause* — 100 Dos - 100 NL
4x(100m 4 nages chacun)

Officiels : Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

Classement et Récompenses :

- 4 médailles aux 3 premières équipes.

Finale Départemental Jeunes

Date :

Dimanche 16 juin 2019

Date limite d'engagements :

Mardi 11 juin 2019

Lieu: 1 piscines 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégorie : Jeunes 1 (Filles de 11 ans : 2008 – Garçons de 12 ans : 2007)
Jeunes 2 (Filles de 12 ans : 2007 – Garçons de 13 ans : 2006)
Jeunes 3 (Filles de 13 ans : 2006 - Garçons de 14 ans : 2005)

Droits d'engagements : 3 €

Règlement sportif :

- Le nombre d'engagements par nageur est limité à 3 courses maximums
- Les nageurs qualifiés au championnat national et régional jeunes ne sont pas autorisés à participer à la finale départementale.
- Les nageurs qualifiés seront les suivants au classement du parcours jeunes:
 - 20 premières Filles de 11 ans et 20 premiers garçons de 12 ans
 - 20 premières Filles de 12 ans et 20 premiers garçons de 13
 - 20 premières Filles de 13 ans et 20 premiers garçons de 14 ans

Ordre des Courses :

100 Pap – 100 Dos – 100 Br – 100 NL - pause – 50 Pap – 50 Dos – 50 Br – 50
NL – pause – 200 4Nages

Classement et Récompenses :

- 1 récompense sera donnée aux 3 premiers au classement combiné des 3 épreuves nagées (addition des points à la table de cotation) toutes catégories par sexe.



PROGRAMME JUNIORS - SENIORS

(Voir l'Annuel Règlements FFN 2018/2019)

Championnat départemental Automne

Date :

Samedi 21 et Dimanche 22 octobre 2017

Date limite d'engagements :

Lundi 16 octobre 2017

Lieu: 1 piscines 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Droits d'engagements : 3 €

Catégorie : Juniors

Filles : 2002 à 2005 (14 à 17 ans)

Garçons : 2001 à 2004 (15 à 18 ans)

Seniors

Filles : 2001 et avant (18 ans et +)

Garçons : 2000 et avant (19 ans et +)

Règlement sportif :

- Programme complet sur 2 réunions
- Les 400, 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- Le nombre d'engagements par nageur est limité 3 par réunion.

Ordre des Courses :

<i>1^{ère} réunion</i>	<i>2^{ème} réunion</i>
50 Brasse	50 Dos
400 NL	200 4Nages
100 Dos	50 NL
200 Papillon	100 Brasse
100 NL	100 Papillon
200 Brasse	200 Dos
50 Papillon	200 NL
800 NL Filles	1500 NL Garçons
	400 4N

Classement et Récompenses :

- Médailles aux 3 premiers de chaque épreuve par sexe et par catégorie.

Circuit Juniors/Seniors

Date :

Circuit 1 : 16 décembre 2018

Circuit 2 : 20 janvier 2019

Circuit 3 : 24 mars 2019

Circuit 4 : 26 mai 2019

Date limite d'engagements :

Circuit 1 : Mardi 11 décembre 2018

Circuit 2 : Mardi 15 janvier 2019

Circuit 3 : Mardi 19 mars 2019

Circuit 4 : Mardi 21 mai 2019

Lieu: 1 piscines 4
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégorie : Juniors

Filles : 2002 à 2005 (14 à 17 ans)

Garçons : 2001 à 2004 (15 à 18 ans)

Seniors

Filles : 2001 et avant (18 ans et +)

Garçons : 2000 et avant (19 ans et +)

Droits d'engagements : Course individuelle : 3 €

Règlement sportif :

- Le nombre d'engagements par nageur est limité, à voir en fonction des plots.

Programme et ordre des courses :

1^{ère} journée :

Challenge des 100 m : 100 pap – 100 dos – 100 Br – 100 NL - 4 épreuves par nageur

2^{ème} journée :

Challenge spé = 50m+100m+200m : - 3 épreuves par nageur

50 Pap – 50 dos – 50 br – 100 Pap – 100 dos – 100 Br –

200 pap – 200 dos – 200 Br

3^{ème} journée :

Challenge des 50m : 50 pap – 50 dos – 50 Br – 50 NL - 4 épreuves par nageur

4^{ème} journée :

Challenge 4N ou NL : 100 4n – 200 4n - 400 NL – 50 NL - 2 épreuves par nageur

Classement et Récompenses :

- Médailles aux 3 premiers toutes catégories sur les challenges.

Championnat départemental Hiver

Date :

Samedi 2 et dimanche 3 février 2019

Lieu: Bassin de 50 m

Date limite d'engagements :

Mardi 29 janvier 2019

Organisation et
informatique : CD95

Catégorie : Juniors

Filles : 2002 à 2005 (14 à 17 ans)

Garçons : 2001 à 2004 (15 à 18 ans)

Seniors

Filles : 2001 et avant (18 ans et +)

Garçons : 2000 et avant (19 ans et +)

Droits d'engagements : Course individuelle : 3 €

Relais : 5 €

Règlement sportif :

- Le nombre d'engagements par nageur est limité à 8 courses maximum sur le weekend et 3 courses maximum par réunion.
- Le nageur peut participer à un seul relais.
- Le CD95 se réserve le droit de limiter le nombre de nageur pour le bon déroulement de la compétition.
- Pour le relais 12 X 100 NL (4 Avenirs – 4 jeunes – 4 juniors / seniors). Le relais est composé de 6 filles et 6 garçons peu importe la catégorie d'âge.
- Les catégories Avenirs et jeunes ne peuvent nager que le relais 12 X 100 NL.

Ordre des Courses :

1^{ère} réunion :

50 NL – 400 NL Messieurs - 200 Dos – pause –

400 4Nages Dames - 100 Br – 4 X 200 NL

2^{ème} réunion :

50 Pap - 400 NL Dames - 200 Br – pause –

400 4Nages Messieurs – 100 Dos – 4 X 100 4N

3^{ème} réunion :

50 Br - 200 4Nages Dames - 200 Pap – pause –

1500 NL Messieurs – 100 NL – 4 X 100 NL

4^{ème} réunion :

12 X 100 NL - 50 Dos – 200 4Nages Messieurs - 200 NL – pause

800 NL Dames - 100 Pap

Classement et Récompenses :

- Médailles aux 3 premiers de chaque épreuve individuelle par catégorie.
- Récompenses fourni aux 3 meilleurs clubs sur le challenge des relais par sexe.



PROGRAMME EAULIBRE

Gitou's cup

Date :

Samedi 31 mars 2019

Date limite d'engagements :

Mardi 26 mars 2019

Lieu: Bassin de 50 m

Organisation et
informatique : CD95

En cours de
rédaction

ANNEXE

Protocole d'organisation des compétitions Natation Course

AVANT LA COMPETITION

Le Comité Départemental de Natation du Val d'Oise préparera :

- la compétition sur le logiciel « Extranat ». (Clé USB)
- les médailles et/ou coupes prévues par le règlement du C.D.95 ;
- le matériel (système de départ, les plaques de comptage des distances) en fonction des disponibilités.
- les documents nécessaires au bon déroulement de la compétition :
 - un exemplaire des programmes paginés et agrafés sera remis gratuitement à chaque club participant ;
 - des programmes pour le jury de la compétition.
 - un exemplaire (page par page) pour que l'organisateur puisse, s'il le désire, faire des tirages.

Le club organisateur :

- Récupérer l'ensemble de la compétition, à savoir les différents dossiers nécessaires à l'organisation de la compétition (la sauvegarde de la compétition, exemplaires des programmes) et ceci au plus tard le vendredi précédent cette compétition au CD95.
- Il pourra faire le nombre de photocopies des programmes qu'il voudra vendre, la recette de ceux-ci lui étant acquise.

La commission des officiels devra :

- Désigner un jury (Juge Arbitre, Starter et Juges de Nage) pour les compétitions

PENDANT LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

Pour l'informatique et les résultats :

- une personne pour le traitement informatique de la compétition avec le matériel informatique du club,
- mettre à disposition un dispositif électrique pour brancher un ordinateur et une imprimante, une table, des chaises, un podium et un portable ou téléphone pour les secours.
- afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.

Pour le Jury :

- mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire ;
- prévoir une boisson pour le jury lors de chaque réunion sportive.

SECURITE

La surveillance des bassins (celui où se déroule la compétition, le bassin de récupération ou autre) est à la charge du club organisateur.

Pour les Premiers secours, le club organisateur peut faire appel à la Croix Rouge, la protection Civile, Pompiers ou autres
